COMMUNE DE TORREILLES

Envoyé en préfecture le 12/12/2024 Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



Département des Pyrénées-Orientales

L'An Deux Mille Vingt Quatre et le Neuf Décembre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation du conseil municipal : 3 décembre 2024

<u>Présents</u>: Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Hélène PILLARD, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Damien CLET, Pierre PAGNON, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE

Absents excusés: Pierre FAGET donne pouvoir à Cécile MARGAIL, Jean-Luc ROMERA donne pouvoir à Gérard CEBELLAN, Christophe CLARET donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Sébastien CABRI donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Romain ALBERT donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ, Emma SABATE donne pouvoir à Agnès BLED, Virginie PORTEILS donne pouvoir à Marc MEDINA

En exercice: 27

Canton de La Côte Salanquaise

Présents: 20

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Délib.116/2024

Convention d'organisation et de financement relative au programme «EcoPousse»

Le programme EcoPousse anciennement appelé «Watty à l'école» est un programme de sensibilisation à la transition écologique à destination des élèves de 3 à 11 ans.

Ce programme a pour objectif principal de rendre les élèves acteurs de la transition écologique à l'école comme à la maison, en leur permettant d'apprendre à économiser l'énergie et l'eau et d'être les ambassadeurs d'une gestion durable des ressources énergétiques auprès de leur famille.

Le programme a été labellisé par le Ministère de la transition écologique. C'est le premier et le seul programme de sensibilisation des élèves, éligible aux certificats d'économies d'énergie.

Le programme est déployé et soutenu dans les Pyrénées-Orientales, grâce à un partenariat depuis maintenant plus de 8 ans, entre la société Eco CO2 lauréate de l'appel à projet national et le Sydeel66.

Le programme prévoit que les élèves des classes concernées bénéficient de :

- Trois animations par an, par classe, sur le temps scolaire ainsi que la distribution d'un jeu de cartes par enfant, lors de la première année de participation uniquement ;
- Fiches supports pour certaines thématiques ;
- Une présentation par l'animateur, du concours artistique en classe lors du premier ou second cycle d'atelier (concours annuel facultatif proposé entre janvier et avril) ;
- La remise de lots aux éventuels gagnants du concours.

Une convention de partenariat a été rédigée entre le Sydeel et la commune de Torreilles pour l'année scolaire 2024-2025.

Les parties se réuniront, le cas échéant, avant l'échéance de la présente convention, pour décider de la poursuite éventuelle du partenariat et de son contenu. Il est prévu que les 9 classes du groupe scolaire Jules Verne puissent y participer.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



ID: 066-216602128-20241209-116_2024-DE

Madame Agnès BLED informe l'assemblée que la participation financière de la commune est d'un montant de 164€ HT/classe soit un total de 1771,20€ TTC.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de madame Agnès BLED, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

- ➤ DECIDE de mettre en œuvre le programme «EcoPousse» pour l'année scolaire 2024-2025, pour les 9 classes du groupe scolaire Jules Verne ;
- > APPROUVE les conditions de mise en œuvre du programme, telles que précisées dans la convention annexée à la présente ;
- > AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce programme ;

> PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, Les jours, mois et an que dessus. Certifiée exécutoire suivant transmission

En préfecture du 1 2 DEC. 2074. Et publication du 1 2 DEC. 2024 Le maire,

Dr Marc MEDINA

La secrétaire,

Heloïse MONREAL